

Primes à l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique pour les trajets domicile-travail

Publié le 27 novembre 2020



Afin de soutenir la mobilité douce et de favoriser les déplacements à deux roues, le Gouvernement wallon va octroyer des aides financières pour l'achat d'un vélo classique ou électrique ou encore d'un kit électrique adaptable utilisé dans les déplacements domicile-travail.

Ces primes accordées aux particuliers visent à favoriser l'acquisition d'un vélo pour un usage utilitaire.

En effet, la crise sanitaire liée à la Covid-19 incite de plus en plus de citoyens à opter pour le vélo et plus particulièrement pour celui à assistance électrique qui permet des déplacements domicile-travail 3 fois plus importants qu'un vélo classique.

Cette augmentation de la pratique du vélo utilitaire est un axe fort de la Déclaration de Politique régionale.

Elle s'inscrit également dans la vision FAST et la Stratégie régionale de Mobilité qui vise à augmenter la part modale de 1 à 5 % d'ici 2030.

Conditions d'octroi

Ces primes portent sur l'achat d'un vélo (électrique ou non électrique), ou d'un kit électrique adaptable ayant une date d'acquisition entre le 1er juillet 2020 et décembre 2022.

Les primes seront conditionnées à un usage régulier du vélo de 40 % minimum des trajets effectués entre le domicile et le travail (excepté pour les vélos cargos).

Une déclaration sur l'honneur ainsi qu'une attestation de l'employeur stipulant l'usage régulier dans le cadre des déplacements domicile-travail devront être apportées par le demandeur.

Montants

Le montant de la subvention pour l'achat d'un vélo ou l'achat et l'installation d'un kit électrique adaptable est fixé à 20 % du montant de la facture, TVA comprise, avec un plafond de :

50 € pour l'achat d'un vélo classique d'occasion,

100 € pour l'achat d'un vélo électrique d'occasion,

150 € pour l'achat d'un vélo classique neuf,

200 € pour l'achat d'un vélo électrique neuf,

200 € pour l'achat et l'installation d'un kit électrique adaptable neuf,

400 € par vélo cargo.

La facture originale reprenant le type de vélo et la date d'acquisition devra être jointe à la demande de prime.

Un budget de 3 millions €, financés dans le cadre de Get Up Wallonia, sera dégagé pour l'octroi de ces primes.

Introduction des demandes de prime

Il n'est pas encore possible d'introduire une demande de prime.

Sachez toutefois que les demandes se feront uniquement via la plateforme en ligne lignemonespace.wallonie.be.

Plus d'infos sur les modalités d'introduction de demandes de la prime prochainement.

Et pour les employeurs ?

Une prime sera également bientôt disponible pour l'achat de maximum cinq vélos de service.

Cette prime est destinée à toute personne morale de droit public ou de droit privé ayant un siège d'activités en Wallonie.

Les montants sont similaires à ceux de la prime pour les particuliers.

Un effet rétroactif est également prévu, puisque la prime porte sur des vélos achetés entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2022.

Les demandes de primes seront également introduites uniquement via la plateforme en ligne monespace.wallonie.be.

Il n'est pas non plus possible actuellement d'introduire une demande de prime pour l'achat d'un ou plusieurs vélo(s) de service.